



Matin au Tallud - Le Tallud © Francis Proust

Le CAUE des Deux-Sèvres

Présentation

Que signifie C. A. U. E.? Quelles sont les missions d'un CAUE ? Quels sont ses publics ? Comment faire appel au CAUE ? Faut-il être adhérent pour avoir recours à ses services ?

La création du CAUE des Deux-Sèvres

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est un organisme de type associatif, créé à l'initiative du Conseil départemental des Deux-Sèvres en 1979. Il est présidé par Estelle Gerbaud, Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge du développement territorial.

Les CAUE sont nés avec la Loi sur l'Architecture qui stipule dans son article 1 que « l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... ».

Les domaines d'intervention du CAUE

Les CAUE interviennent sur les domaines qui relèvent du cadre de vie : l'architecture (construction, réhabilitation et extension), l'aménagement d'espaces publics et paysagers, l'urbanisme (réglementaire et opérationnel), le paysage et l'environnement.

Le CAUE et les communes

Depuis sa création, le CAUE conseille et accompagne les communes. Cette expérience et cette mémoire des projets nourrissent les interventions du CAUE et profitent à l'ensemble des élus.

Les adhésions

Le CAUE travaille pour toutes les communes, qu'elles soient ou non adhérentes. L'adhésion exprime avant tout un soutien mais elle permet également de bénéficier de tarifs préférentiels sur certains conseils et accompagnements ou sur la formation.

Les publics

- Élus
- Agents des collectivités
- Porteurs de projets privés
- Professionnels
- Grand public
- Jeune public

Chiffres clés

- 1/3 de l'activité à destination des communes
- 2/3 des communes faisant appel au CAUE 79 ont moins de 2 000 habitants
- 100 dossiers de conseil par an traités en moyenne sur les 5 dernières années

Pour avoir plus d'information sur nos missions et actions

C | Rendez-vous sur le site
www.caue79.fr

Contact par courriel caue@caue79.fr ou par téléphone au 05 49 28 06 28

Les compétences

Les projets des communes dans l'aménagement, l'architecture et le paysage demandent des compétences spécifiques. L'équipe du CAUE est ainsi essentiellement composée de conseillers diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.

Ils sont en veille permanente sur les thèmes d'actualité qui conditionnent les projets.

En lien avec la diversité des missions des CAUE, les conseillers possèdent des compétences transversales qui leur permettent de faire preuve de pédagogie et de s'adapter à toutes les demandes.



Abords de la mairie, Saint-Germier - Groupe études Nicolet © CAUE 79

L'inséabilité des missions

Les quatre missions des CAUE ont été définies par la loi sur l'architecture de 1977. Ces missions sont inséables et se nourrissent les unes les autres. Par exemple, à la suite de nombreux conseils d'aménagements de cimetières, le CAUE des Deux-Sèvres a créé une formation pour les élus sur le sujet.

Un réseau de partenaires

Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.

Les valeurs du CAUE 79

- Etre à l'écoute des changements environnementaux et sociétaux.
- Transmettre l'idéal de qualité et d'exemplarité des projets publics.
- Mettre en valeur le territoire et valoriser le cadre de vie.



Conseiller

les particuliers dans le domaine de l'architecture (construction, extension ou rénovation) ;
les collectivités pour tous leurs projets de bâtiments, d'espaces publics, de paysage, etc.



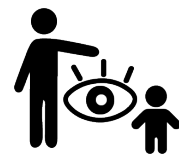
Former

les élus et les agents, sur l'ensemble des domaines liés aux projets communaux ;
les partenaires professionnels ou associatifs.



Informier

les élus, les agents et les habitants sur la qualité de l'architecture et du paysage, les nouvelles réglementations applicables à leurs projets.



Sensibiliser

tous les publics, enfants compris, sur les enjeux de la construction, de l'aménagement et du paysage.



Vue sur Saint-Maixent - Exireuil © Fabrice Joubert

Le CAUE conseille et accompagne

Les communes

Quelles sont les étapes pour mener à bien un projet ? Comment prendre en compte l'ensemble des enjeux ? Quand faut-il recourir à un architecte ? Faut-il toujours une mise en concurrence des professionnels ?

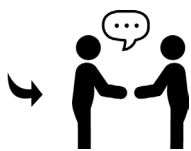
Un projet singulier

Le projet public évolue dans un cadre qui se complexifie. Le CAUE 79 est aux côtés des communes pour les conseiller et les accompagner au mieux. Tous les projets sont différents : certains nécessitent un simple conseil et d'autres une intervention plus complète.

Une réponse adaptée

Le CAUE porte la même attention à tous les projets, qu'ils soient modestes ou plus importants. Il en apprécie les qualités au regard du site et veille à ce qu'il soit en adéquation avec les besoins, les moyens humains et les ressources de la commune.

Un parcours sur-mesure et des étapes successives



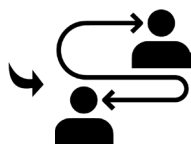
Le rendez-vous sur place

La commune sollicite le CAUE 79 et un conseiller vient sur place. La prise en compte du terrain est un préalable dans l'intervention du CAUE 79.



Les conseils

Ils comprennent souvent un état des lieux, un diagnostic et une analyse des besoins, ou encore un avis sur le projet (sans conventionnement).



Les accompagnements

Ils concernent la consultation des professionnels privés ou encore le recours à des démarches particulières (avec conventionnement).

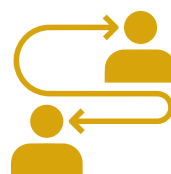
Les modalités

Contact par téléphone ou courriel au :
05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Le CAUE intervient en amont du projet : plus il est appelé tôt, plus ses conseils sont efficaces. Néanmoins, il est possible de faire appel au CAUE 79 à tout moment du projet.

Les points clés

- Aller sur le terrain et privilégier l'écoute
- Adapter la réponse à la demande de la commune
- Être progressif dans l'approche du projet
- Proposer des actions sur mesure si nécessaire



Certains projets nécessitent le recours à des démarches particulières : le CAUE 79 proposera alors un accompagnement spécifique.

↳ Les conseils - Définition du projet

Le Conseil Ponctuel

Premiers éléments de retour sur le projet : enjeux, premières suggestions et analyse, etc. Éléments sur méthodologie de projet.

Le Conseil Complet

Description plus précise du projet : définition des besoins, pré-diagnostic, etc.

Le Conseil Spécifique

Travail de simulation et de propositions sur le projet (schémas, croquis) ou une analyse poussée, etc. Participation aux jurys de concours.

↳ Les accompagnements - Mise en œuvre du projet

L' Accompagnement Ponctuel

Éléments pour une consultation simplifiée : cahier des charges, règlement de consultation.

L' Accompagnement Complet

Éléments pour une consultation avec 2 niveaux : sélection et auditions. Cahier des charges, règlement de consultation, participation aux auditions, aide à l'analyse des offres et aux réponses pour les candidats.

L' Accompagnement Spécifique

Demandes spécifiques et démarches particulières, sur des thèmes ou des politiques publiques ciblées. Interventions diverses : conseils, visites, ateliers pour habitants ou enfants, conférences, ou tout autre outil semblant adéquat pour répondre à la demande.

Le partenariat avec iD 79

Le CAUE peut solliciter iD 79, l'agence technique du département des Deux-Sèvres, lorsque le projet le nécessite. À l'inverse iD79 peut solliciter les compétences et savoir-faire des architectes et paysagistes du CAUE.

Quand les deux structures interviennent conjointement, un conseil élaboré est alors rédigé en commun et remis à la commune. Selon les cas, un conventionnement peut être proposé par la suite, soit avec iD79, soit avec le CAUE 79.

Les adhésions

- Moins de 500 hab. 50 €
- De 500 à 1 000 hab. 100 €
- De 1 000 à 2 000 hab. 200 €
- De 2 000 à 5 000 hab. 700 €
- De 5 000 à 10 000 hab. 900 € *
- Plus de 10 000 hab. 1 500 € *

* Lors d'un accompagnement, l'adhésion est abaissée à un maximum de 500 €.

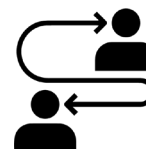
L'adhésion au CAUE est déduite de l'adhésion à iD79

Contributions



Les conseils

- Le Conseil Ponctuel
Sans participation
- Le Conseil Complet
Sans participation si adhésion
Forfait 700 euros sans adhésion
- Le Conseil Spécifique
Sans participation si adhésion
350 euros / jour sans adhésion

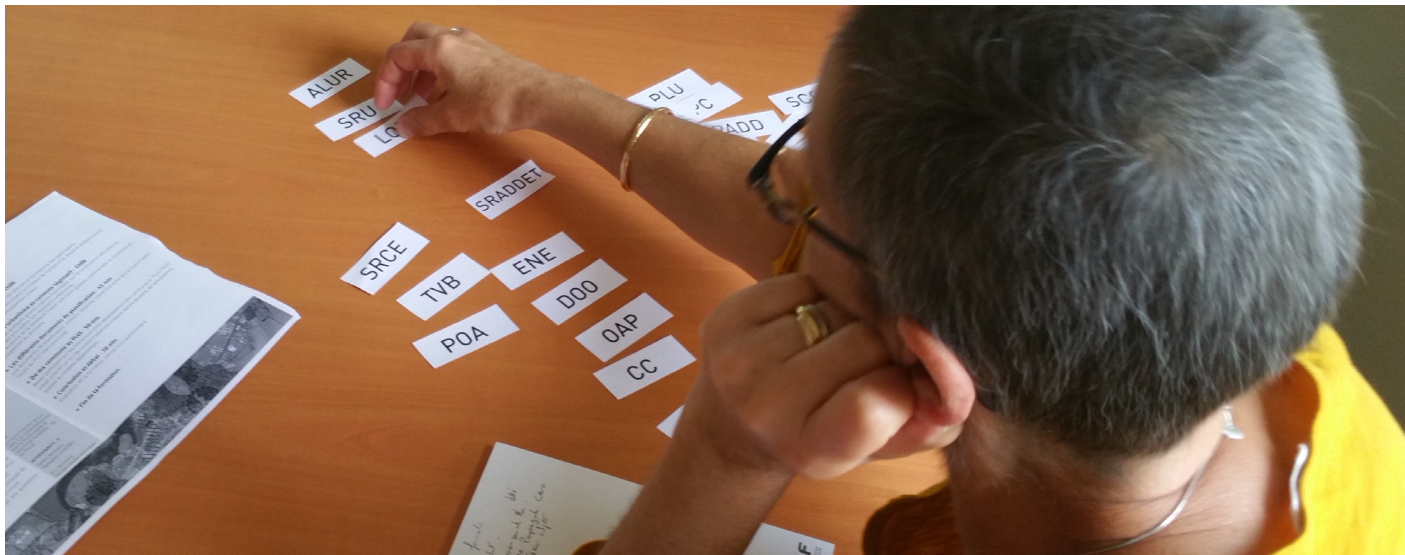


Les accompagnements

- L' Accompagnement Ponctuel
Forfait 500 euros si adhésion
Forfait 700 euros sans adhésion
- L' Accompagnement Complet
Forfait 750 euros si adhésion
Forfait 1050 euros sans adhésion
- L' Accompagnement Spécifique
250 euros / jour si adhésion
350 euros / jour sans adhésion

Notre approche

- Proposer un premier conseil gratuit pour toutes les demandes.
- Favoriser les communes adhérentes, laisser le choix de l'adhésion.
- Prendre en charge une partie du coût des accompagnements.



Les bases de l'urbanisme - Airvault © CAUE79

Le CAUE forme

Élus et agents

Bénéficiaire de formations locales qui permettent d'aborder en petits groupes des thèmes parfois complexes. Aborder des exemples concrets tout en prenant de la hauteur et du recul.

Les formations destinées aux élus des communes ou des intercommunalités complètent, par un contenu plus poussé, les actions de sensibilisation et conseils du CAUE 79. Le CAUE dispose de l'agrément CNFEL.

Les bases de l'urbanisme

L'objectif est de transmettre les bases de connaissance nécessaires à la compréhension des enjeux de l'urbanisme en général et, du PLUi et du SCoT en particulier. Elle permet de prendre conscience des interactions entre les politiques de développement de la commune et celles du territoire.

La formation s'adresse aux nouveaux élus et à ceux n'ayant jamais participé à l'élaboration d'un document d'urbanisme pour leur permettre de s'investir pleinement sur leur territoire communal.



Les bases de l'urbanisme - Saint-Maixent-l'École © CAUE79

Les principes

Les formations sont proposées directement par le CAUE ou peuvent être à l'initiative d'une collectivité et proposées dans le cadre d'un conventionnement.


L'échelon de l'intercommunalité est particulièrement adapté.

Les communes peuvent également suggérer des thématiques au CAUE 79.

Mots clés

- Veille et suivi des attentes
- Objectifs ciblés
- Déroulés pédagogiques adaptés
- Exercices pratiques et visites
- Évaluations
- Visites dans le département
- Retours d'expériences

Pour le catalogue et le calendrier des formations, et les conditions de remboursement

 Rendez-vous sur le site www.caue79.fr

Pour les propositions de formation, contactez nous par courriel caue@caue79.fr

🔍 Aménager les cimetières, de la conception à la gestion

La gestion des cimetières devient de plus en plus complexe : le manque de places disponibles se fait cruellement sentir ; le passage obligatoire au « zéro-phyto » à partir de juillet 2022 oblige à modifier les techniques d'entretien ; l'évolution des pratiques funéraires demande l'installation de nouveaux équipements (jardin du souvenir, columbariums...). Ces problématiques doivent être intégrées en amont, dès la conception des nouveaux cimetières, ou dans le cadre de l'agrandissement des cimetières existants. Pour répondre à toutes ces interrogations des élus, le CAUE propose une formation d'une journée s'appuyant sur des exemples concrets.



Aménager les cimetières - Plaine d'Argenson © CAUE79

🔍 De l'instruction au conseil, développer une culture commune sur l'architecture

Par sa position de conseil, souvent en amont des demandes d'autorisation (300 particuliers conseillés par an), le CAUE 79 a pu accumuler une certaine expérience et un argumentaire favorable à des échanges constructifs avec les particuliers. Cette formation est en continuité de cette mission. Elle vise à favoriser la médiation entre le porteur de projet et l'agent en charge de l'instruction d'autorisation : elle permet d'ajuster les postures et de négocier des améliorations.



De l'instruction au conseil - Niort © CAUE79

Partenaires

- Département des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération et communautés de communes
- Réseau des CAUE

Intervenants

- Conseillers du CAUE
- Professionnels et maîtres d'œuvre
- Élus témoins
- Services de l'État
- Universitaires et chercheurs



Fleurissement - Saint-Généroux © CAUE79

Notre approche

- Proposer des thèmes nationaux et locaux.
- Proposer des exercices concrets et des mises en situation.
- Privilégier les échanges entre élus et agents.



D'élus à élus, les maisons de santé Thézéyaz © CAUE79

Le CAUE sensibilise Élus et agents

Bénéficiaire de l'expérience d'élus. Échanger sur des exemples de réalisations similaires à son projet. Profiter de conseils techniques simples sur l'aménagement et l'entretien de ma commune. Recevoir un apport théorique de spécialistes.

Le CAUE 79 propose différents types d'actions de sensibilisation auprès des élus et agents : temps d'échanges, conférences ou visites thématiques. Le CAUE 79 choisit les thèmes qu'il rencontre régulièrement lors de ses conseils et accompagnement.

Exemple « D'élus à élus : la réhabilitation des lieux de culte »

Les temps d'échanges, d'élus à élus, reposent sur des expériences et des projets précis. Ils permettent d'aborder librement les difficultés rencontrées et de bénéficier des recommandations de ses pairs.

Le temps d'échange à Bougon sur le thème des édifices culturels a permis notamment de mettre en avant l'importance des Études de diagnostic et la possibilité de les partager avec les habitants. Le temps long du projet et la nécessité de prioriser des travaux ont aussi été soulignés. Par ailleurs, ce temps d'échange a permis d'interroger la question de l'usage.



D'élus à élus - Réhabilitation des lieux de culte - Bougon © CAUE 79

Les principes

Les actions sont ouvertes à tous. Les élus sont invités par courriel et les inscriptions se font en ligne. Pour favoriser les échanges, le nombre de places est régulièrement limité.

Les communes ou les intercommunalités peuvent également suggérer des thèmes ou demander des visites de site au CAUE 79. Dans ce cas, ces actions font l'objet de conventionnements spécifiques. Le CAUE y répondra en fonction de ses moyens.

Mots clés

- Écoute et échanges
- Paroles d'élus
- Témoignages de professionnels
- Conseils techniques
- Visites de site et conférences

Pour connaître les actions de sensibilisation proposées par le CAUE.

C | *Rendez-vous sur le site*
www.caue79.fr

Pour des suggestions de thèmes à traiter, contacter par courriel : caue@caue79.fr

🔍 Visite du nouveau quartier de Pompaire

La Communauté de communes du Haut val de Sèvre a souhaité proposer aux élus de son territoire, une visite d'un nouveau quartier de qualité. Le CAUE a élaboré un parcours dans la commune de Pompaire du centre bourg au quartier de la Garlière. Il a fait appel au bureau d'étude Sitea qui avait suivi ce projet.

Les visites d'opérations sont fréquemment demandées par les intercommunalités, les commentaires des professionnels et des élus porteurs des projets permettent de nourrir les réflexions des autres élus.



Visite de lotissement - Pompaire © CAUE79

🔍 Richesse(s) de nos bourgs

Proposée dans le cadre de l'animation du label Villes et villages fleuris et en partenariat avec le Conseil départemental, cette conférence portait sur la place des campagnes et l'avenir des villages et bourgs ruraux. Le CAUE avait invité trois intervenants : une géographe, une paysagiste et un architecte urbaniste.

La conférence a été proposée dans deux sites différents : Mauléon et Niort. Elle a réuni plus de 100 personnes, élus et agents. Il s'agissait du premier temps du cycle : « Révéler nos campagnes pour imaginer leur avenir ».



Richesse(s) de nos bourgs - Niort © CAUE79

Partenaires

- Département des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération et communautés de communes
- Associations de conseil aux élus

Intervenants

- Conseillers du CAUE
- Professionnels et maîtres d'œuvre
- Élus témoins
- Services de l'État
- Universitaires et chercheurs



Habitats seniors - Combrand © CAUE79

Notre approche

- Proposer des thèmes nationaux et locaux
- Rendre accessibles des notions parfois complexes.
- Privilégier les échanges entre élus, agents et professionnels.



Lhoumois © CAUE79

Le CAUE informe Élus et agents

Repérer des réalisations exemplaires à proximité de sa commune. S'inspirer de pratiques respectueuses de l'environnement et adaptées aux espaces ruraux. Connaître son patrimoine architectural pour mieux l'entretenir.

Le CAUE 79 a créé des fiches et livrets afin de toucher et sensibiliser le plus d'élus et d'agents possible. Ils sont adaptés à toutes les communes, en particulier les plus petites qui ont peu de moyens humains et financiers. L'aspect pratique et illustratif a été privilégié.

Les fiches « Aménagements exemplaires »

Le CAUE a identifié des aménagements qui participent à l'embellissement des bourgs par leur simplicité, la place accordée au végétal et le respect du caractère rural des lieux.

Ces fiches présentent une diversité d'aménagements correspondant aux demandes courantes des communes dont des traversées de bourgs, un parking ou encore un « city-park ».

Les principes

Le CAUE est à l'initiative de ces publications et choisit des thématiques qu'il rencontre régulièrement lors de ses conseils et accompagnements.

Des fiches ont fait l'objet d'un partenariat comme avec le Département pour le label Villes et Villages fleuris.

Une collectivité peut aussi suggérer des sujets au CAUE 79 : il y répondra dans la mesure de ses compétences et ses moyens.

Fiches réalisations - Nouveau quartier

Création d'un nouveau quartier Pompaire (79)

Un nouveau quartier particulièrement verdoyant dans lequel les espaces collectifs sont conviviaux et généreux.

Quelques mots sur le programme

En 2008, les élus de Pompaire ont souhaité construire un quartier intégré dans le paysage et inscrit fortement dans le développement durable parlant déjà d'un éco-quartier. Grâce à une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) et une conception respectueuse du site, le quartier s'intègre harmonieusement dans le milieu naturel. « Nous souhaitons que ces futurs habitants de la commune, au moment de construire, aient conscience des enjeux écologiques et environnementaux de demain, expliquent le maire, Jacques Desmeurges. Entièrement sans rien leur imposer, nous voulons juste qu'ils construisent intelligemment ».

Mémoire

- Maître d'ouvrage : commune de Pompaire, 2 691 hab. (INSEE, 2017)
- Concepteurs : Groupe Espace Nord - Anc. (Site conseil) et Urban Hymne
- Année de réalisation : 2010
- Coût des travaux : 822 000 euros
- Surface totale : 3,9 ha
- Nombre de lots : 24 parcelles de 560 à 1 040 m²
- Vente des terrains : 38 euros/m²

Les + du projet

- Présence de surfaces végétalisées
- Existence d'ambiances variées
- Matériaux naturels / locaux
- Destin intégrée des eaux pluviales
- Qualité d'usage

Une trame verte comme ossature du quartier

La conception du quartier s'appuie sur un important réseau d'espaces naturels : des bosquets sur des noues vouées à la régulation des eaux pluviales, des haies bocagères existantes et nouvelles comme brise-vent, des haies taillées en guise de clôture à l'avant des parcelles et des haies fleuries en accompagnement des cheminements piétons. Enfin, la plupart des voies du quartier sont accompagnées de bandes enherbées renvoyant l'image d'un quartier verdoyant en cohérence avec la campagne environnante. Tous ces espaces végétalisés ont fait l'objet d'un pré-verdissement.

Des espaces publics et des circulations apaisés

Quelques espaces publics ponctuent le quartier permettant aux habitants de se rassembler. Le mobilier est simple, les espaces sont planifiés et les matériaux locaux sont favorisés.

Le quartier est entièrement maillé par un réseau de cheminements piétons souvent déconnectés des voies permettant des déplacements sécurisés et agréables.

Pour aller plus loin

- L'ensemble des fiches sont téléchargeables sur le site du CAUE79 : caue79.fr
- Les conseillers du CAUE79 sont à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner dans la réalisation de vos projets. Pour faire appel au CAUE : par mail à caue@caue79.fr ou par téléphone au 05 49 28 06 28

Mots clés

- Valeurs d'exemple
- Qualité architecturale et paysagère
- Guide de bonnes pratiques
- Carnet de suivi
- Sobriété et ruralité

Pour consulter ou télécharger les fiches proposées par le CAUE.

C Rendez-vous sur le site
www.caue79.fr

Pour des suggestions de thèmes à traiter, contacter par courriel : caue@caue79.fr

Les fiches « Pratiques exemplaires »

À la demande du département des Deux-Sèvres, le CAUE a formé les agents des collectivités sur de bonnes pratiques de gestion.

Le CAUE a décidé d'éditer des fiches en soulignant les aspects techniques et les avantages en terme de communication. Elles sont adaptées aux agents des communes rurales et reposent sur un leitmotiv : *faire mieux avec moins*.

Ces fiches abordent les thèmes suivant : végétalisation, fleurissement, respect des arbres et des arbustes, gestion des espaces enherbés et dé-bétonnisation d'espaces publics.



Fiches conseils

Respecter les arbres et les arbustes

Gagner du temps, ne plus les tailler !

Dans la majorité des cas, les tailles pratiquées sur les arbres et les arbustes ne se justifient pas. Cette pratique relève d'une habitude qui malheureusement fragilise fortement les sujets et nuit au patrimoine paysager commun.

Sur le patrimoine arboré et arbustif existant

Posez vous systématiquement la question de l'utilité de la taille pratiquée (dégager pour les personnes, sécurité routière...).

- Ne coupez jamais de branches de diamètre supérieur à 5 cm.
- Réalisez une taille de formation lorsque les arbres sont jeunes.
- Faites travailler uniquement des élagueurs professionnels maîtrisant parfaitement les règles de l'art de la taille.
- Laissez repousser naturellement les arbres et les arbustes en vérifiant toutefois que la stabilité n'est pas remise en cause du fait des tailles passées.

Lorsqu'une intervention de taille lourde doit avoir lieu, il est nécessaire d'en analyser la cause : soit, l'essence de l'arbre planté n'est pas adaptée au site, soit le site n'aurait pas dû accueillir l'arbre (passage de réseaux aériens gênant le développement de l'arbre et la position des branches par exemple).

Les + techniques

- Arrêter les actions inutiles pour économiser de l'argent et gagner du temps.
- Réduire les nuisances sonores et environnementales liées à l'entretien (pollution par les carburants, volume des déchets verts...)
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager de la commune.
- Réserver ces opérations à des professionnels qualifiés.

Les + communication

- Moins de maladies.
- Participation au maintien de la biodiversité (l'espace intérieur d'une haie non taillée constitue par exemple un biotope spécifique pour des plantes et des animaux).
- Retour à des formes naturelles : moins de bourrelets et de plaines disgracieuses sur les troncs.



Fiches conseils

Dé-bétonner les espaces publics

Retrouver de la nature dans les cœurs de bourg

Il s'agit de transformer des espaces publics minéralisés, tristes et imperméables en espaces publics souriants et végétalisés tout en intervenant de manière légère et en y consacrant peu de moyens.

Conseils, remarques et précautions

Ne pas dé-bétonner n'importe où, n'importe comment !

- Choisissez bien les lieux sur lesquels vous pouvez intervenir : ce peuvent être de petits espaces (des pieds d'arbres, des pieds de murs, un bout de trottoir, un terre-plein central...), ou des espaces plus importants (un giratoire, une place publique, un parvis de bâtiment public...).
- Ne coupez pas une multitude de petits trous les uns à côté des autres, préférez une large ouverture.
- Ne faites pas de formes ondulées qui souvent ne correspondent à rien, faites des lignes droites.
- Compaction bien le sol avant d'envisager l'installation d'une quelconque végétation.
- Amendez ensuite le sol avec de la terre végétale.
- Plantez ou semez des vivaces si vous souhaitez un massif fleuri, sinon enherbez simplement.

Les + techniques

- Réaménager des espaces publics existants et souvent importants en terme de surface avec des coûts très bas.
- Embellir le bourg toute l'année avec un choix judicieux de plantes.
- S'informer, s'intéresser à une pratique innovante.
- Participer directement à l'aménagement de l'espace.

Les + communication

- Favoriser l'attraction des eaux de pluie, économiser sur les réseaux et le traitement de l'eau.
- Lutter contre les îlots de chaleur (été en diminuant les surfaces de réverbération et favoriser la confort pour les habitants).
- Travailler en concertation avec les habitants.
- Renforcer / Créer de la biodiversité.

Partenaires

- Département des Deux-Sèvres
- Communauté d'agglomération et communautés de communes
- Services de l'État : DRAC, UDAP, ...
- Réseau des CAUE et Union régionale des CAUE



Le guide d'entretien des édifices culturels

Le CAUE proposera prochainement un guide pour accompagner les élus dans leurs réflexions et démarches concernant le bâti culturel (églises et temples). Ces édifices, témoins d'une histoire locale et de savoir-faire spécifiques, demandent une attention toute particulière et un investissement important (tant d'un point de vue financier qu'en implication des élus sur un temps long).

Constatant la dégradation de ce patrimoine, les communes sollicitent fréquemment le CAUE pour les conseiller dans leur projet de restauration. Le manque d'entretien est souvent à l'origine des désordres observés. Une visite régulière et d'observation de points clefs permettraient de les limiter. Ce guide, élaboré en partenariat avec l'UDAP, développera trois grandes thématiques : la connaissance de ce patrimoine et de ses singularités, les techniques de conservation et la transmission aux générations futures de ces édifices pluriséculaires.

Le guide sera publié au second semestre 2022 et devrait être accompagné de formations.

Notre approche

- Mettre en valeur les bonnes pratiques de gestion.
- Valoriser des projets exemplaires.
- Accompagner les élus dans leur gestion du patrimoine communal.



Réhabilitation d'une maison traditionnelle © CAUE 79

Le CAUE conseille

Les habitants

Puis-je faire une extension ? Comment choisir ma couleur d'enduit ? Quel est le rôle de l'architecte ? Comment transformer mon garage en pièce d'habitation ? Dois-je déposer une demande de permis de construire pour mon projet de terrasse ?

Les architectes-conseillers du CAUE 79 conseillent les habitants porteurs d'un projet de construction, de réhabilitation, d'aménagement ou d'extension. Ils écoutent les attentes et apportent les éclairages nécessaires pour que le projet des particuliers se déroule au mieux.

Les notions de confort d'usage et de qualité esthétique sont mises en avant. L'approche environnementale est également abordée, pour un bien-être été comme hiver. Enfin, les techniques simples sont privilégiées, afin de faciliter la réalisation du projet.

L'architecte conseiller ne peut assurer ni maîtrise d'œuvre ni évaluation financière. Il est indépendant des administrations qui interviennent en matière de construction.

Les rendez-vous lors des permanences

Les rendez-vous durent environ une heure. Afin d'avoir la meilleure connaissance possible du projet, les particuliers doivent se munir du plan du cadastre, du plan de situation, de relevés, de croquis et de photographies.



Les principes

Les rendez-vous sont proposés à Niort et sur 7 permanences. Ces rendez-vous sont gratuits. Il suffit simplement d'appeler au :

05 49 28 06 28

Sur des questions très précises avec une réponse courte les architectes conseillers peuvent donner des conseils par courriel ou téléphone.

Mots clés

- Réhabilitation et extension
- Construction neuve
- Matériaux naturels
- Respect du patrimoine
- Adaptation environnementale
- Qualité des usages

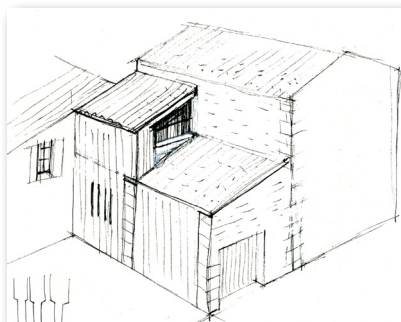
Pour le calendrier et le lieu des permanences du CAUE 79

C | Rendez-vous sur le site
www.caue79.fr

Pour les démarches spécifiques, contact par courriel : caue79@caue79.fr

🔍 Extension de maison en surélévation

Le besoin exprimé était la création d'une chambre supplémentaire. Le projet prévoyait une extension en rez-de-chaussée à un appentis, qui était lui-même une première extension de la maison originelle. L'architecte-conseiller du CAUE 79 a proposé une surélévation : l'appentis conserve une ouverture sur le jardin et ce dernier n'est pas diminué. La chambre créée donne sur l'étage, en liaison avec les autres pièces de nuit. Il a aussi conseillé au particulier de recourir à un architecte pour ce projet qui nécessitait un dessin soigné et harmonieux, sans compter aussi les éléments techniques.

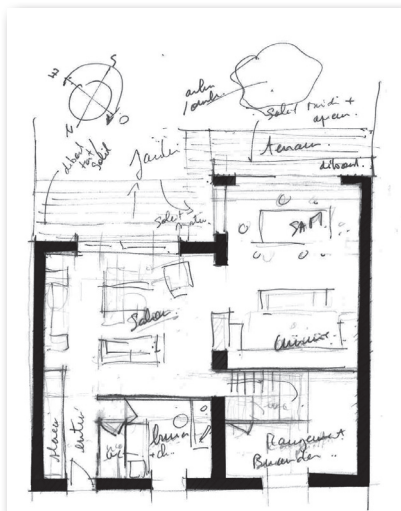
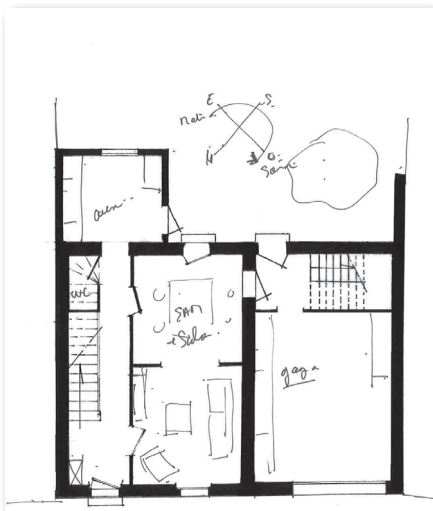


🔍 Transformation d'une maison de ville

La maison existante est une maison de ville classique sur la rue : deux petites pièces en enfilade, une cuisine en extension sur le jardin et un garage (qui devait être aussi une extension).

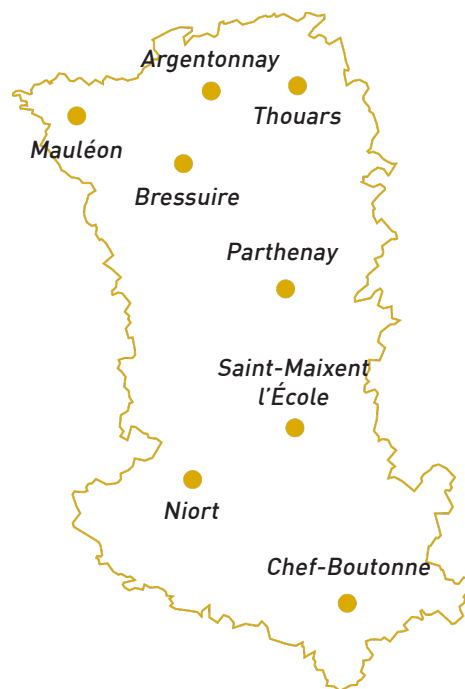
Le projet consiste à créer une grande pièce de vie — salon, cuisine et salle à manger — en conservant des ambiances distinctes. Un bureau a été ajouté. Le garage est réduit à une buanderie et un atelier. Des ouvertures sur le jardin sont créées pour avoir un apport de lumière optimum.

Dans ce cas, la cuisine existante a été démolie et l'escalier déplacé : l'architecte conseiller du CAUE 79 a pu apporter son regard extérieur, qui a permis aux particuliers de prendre du recul sur le projet.



Notre approche

- Être attentif à l'usage comme à la qualité esthétique
- Penser au confort thermique d'été et d'hiver
- Privilégier le recours aux moyens et techniques simples.



- Communauté d'agglomération du bocage bressuirais
Mauléon, Hôtel de ville, 1er vendredi matin du mois
Bressuire, 27 boulevard du Colonel Aubry, 1er vendredi après-midi du mois
Argentonnay, France Services, 4 place Léopold Bergeon, 2e vendredi après-midi du mois
- Communauté de communes du thouarsais
5 rue Anne Desrays, 3e jeudi matin du mois
- Pays de Gâtine
46 boulevard Edgard Quinet, 2e mardi après-midi du mois
- Communauté de communes du Haut-val de Sèvre
M.E.S Services 1 rue Denfert-Rochereau
- Communauté de communes du Mellois en Poitou
Chef-Boutonne, 9, avenue de l'hôtel de ville, 4e vendredi du mois
- Communauté d'Agglomération du Niortais
Maison du Département, mail Lucie Aubrac, tous les vendredis



Habiter la campagne © CAUE79

Le CAUE sensibilise

Les habitants

Porter un regard sur son cadre de vie. Observer et étudier le paysage. Connaître l'identité architecturale des villages et des bourgs. Comprendre les enjeux liés à l'acte de construire.

Les actions de sensibilisation du CAUE accompagnent les projets des collectivités. Elles répondent aux enjeux actuels ou locaux et permettent d'aborder les questions d'architecture, d'urbanisme et d'environnement avec tous les habitants. Le CAUE met en avant les qualités de notre architecture et nos paysages ruraux ou urbains.

Ma ruralité heureuse

Le CAUE a proposé un concours photo avec l'Union régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine. Au regard de la participation élevée en Deux-Sèvres, une exposition départementale a été créée. Composée de 9 volumes, elle est à la disposition de toutes les communes du département. Elle permet d'interroger les habitants sur ce qu'ils apprécient dans leur cadre de vie.



Exposition Ma ruralité heureuse - Prahecq © Chloé Poitou / AGRIZ9

Les principes

Les actions de sensibilisation sont généralement proposées lors des événements nationaux comme les journées européennes du patrimoine, les rendez-vous aux jardins ou les journées nationales de l'architecture.

Les collectivités peuvent également demander des actions de sensibilisation au CAUE. Dans ce cas, elles font l'objet de conventionnements spécifiques. Le CAUE y répond dans la mesure de ses moyens.

Mots clés

- Participation des habitants
- Pédagogie
- Diffusion culturelle
- Architecture locale
- Qualité du cadre de vie

Pour consulter les actions de sensibilisation proposées par le CAUE.

C | Rendez-vous sur le site
www.caue79.fr

Pour des suggestions de thèmes à traiter, contacter par courriel : caue@caue79.fr

Les visites

En accompagnement des projets des communes ou dans le cadre d'événements nationaux relatifs à l'architecture, le CAUE propose des visites de villages, de bourgs, de quartiers ou de bâtiments exemplaires.

Lors des visites de sites ou de villages, les architectes et paysagistes proposent une lecture urbaine ou paysagère pour comprendre comment l'habitat et les paysages se sont constitués. Ils soulignent dans le bâti environnant et le paysage proche, les éléments qui constituent l'identité du lieu et en font sa qualité. Lorsque la visite est liée à un projet de la commune en cours, il peut s'entourer du témoignage des élus et des concepteurs.

Pour les visites de bâtiments ou de projets d'aménagements, le CAUE fait toujours appel aux concepteurs des projets et aux témoignages des maîtres d'ouvrages.

Dans la plupart des cas, le CAUE réalise des livrets qui servent de supports aux visites ; ils sont remis aux participants.



Livret créé pour les visites du chantier de la médiathèque Pierre Moinot, Journées nationales de l'Architecture 2020.

Habiter la campagne

Pour accompagner la mise en place d'un document d'urbanisme, une intercommunalité peut solliciter le CAUE afin d'associer les habitants. La communauté de communes du Haut val de Sèvre a ainsi souhaité une manifestation en deux temps : une présentation sur la réhabilitation des bâtiments agricoles et une lecture urbaine et paysagère.

« Habiter la campagne » a permis d'aborder le fondement des documents d'urbanisme, la nécessité d'établir un règlement et les questions environnementales liées à l'urbanisation (préservation des terres agricoles, densité, imperméabilisation des sols). Les habitants ont pu observer les motifs caractérisant un village et exprimer leur ressenti du paysage.

Intervenants

- Professionnels du CAUE spécialisés en architecture, aménagement, paysage et histoires.
- Partenaires des intercommunalités et services associés (Pays d'art et d'histoire, CPIE, CRER, ...)
- Professionnels des métiers de l'architecture et du paysage.



Visite de village © CAUE 79

Notre approche

- Accompagner les projets des collectivités.
- Permettre aux habitants de comprendre les enjeux des projets.
- Affiner le regard et apprécier la qualité architecturale et paysagère



Photo du projet Mon paysage confiné © Éric Surmont

Le CAUE informe

Les habitants

Comment calculer les différentes surfaces ? Est-ce qu'il faut déposer un permis de construire ? Quelles sont les pièces à fournir pour une déclaration préalable ? Comment aborder mon projet de maison neuve ?

Le CAUE 79 conseille environ 300 particuliers par an. Il a pu accumuler une certaine expérience. Afin de compléter les rendez-vous en permanence, le CAUE 79 a créé ainsi différents guides qui rassemblent les principales questions que se posent les particuliers dans le cadre de leurs projets : ils concernent les démarches administratives et réglementaires tout comme la qualité et la manière d'aborder un projet de construction neuve ou de réhabilitation.

Permis de construire et déclaration préalable : quelle autorisation ?

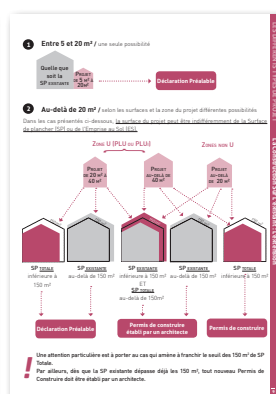
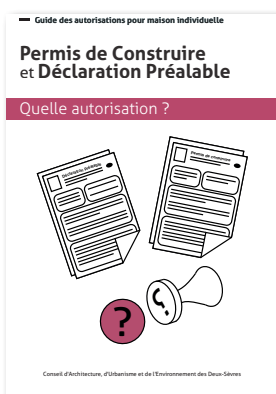
Pour les particuliers qui ont un projet de construction, réhabilitation ou extension de leur maison, les demandes de Permis de Construire et les Déclarations Préalables constituent deux types de demandes d'autorisation d'urbanisme mais il est parfois difficile de s'y retrouver. L'objectif de ce guide est de vous permettre de définir le type de demande d'autorisation d'urbanisme à déposer en fonction de votre projet.

Les principes

Le CAUE est à l'initiative de ces publications. Néanmoins, certaines fiches ont fait l'objet de partenariat comme avec la Communauté d'agglomération du Niortais. Une collectivité peut ainsi suggérer des sujets au CAUE 79 : il y répondra dans la mesure de ses compétences et ses moyens.

Mots clés

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Surface de plancher
- Réhabilitation et extension
- Construction neuve



Pour télécharger les guides des autorisations pour maison individuelle

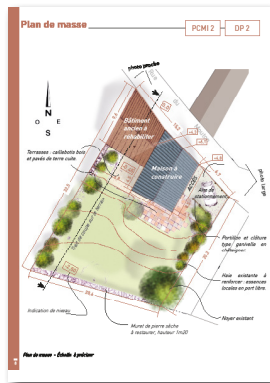
Rendez-vous sur le site www.caue79.fr

Vous y retrouverez aussi les dates et lieux des permanences des architectes conseillers.

Permis de construire et déclaration préalable : les surfaces

L'objectif de ce guide est de vous présenter les différents types de surfaces et la manière de les calculer : la surface taxable, la surface de plancher, l'emprise au sol, la surface thermique et la surface habitable. Elles sont nombreuses et chacune correspond à une mesure bien précise. Le guide comporte ainsi de nombreux schémas qui aide le particulier à comprendre les différences.

Permis de construire et déclaration préalable : les pièces constitutives du dossier

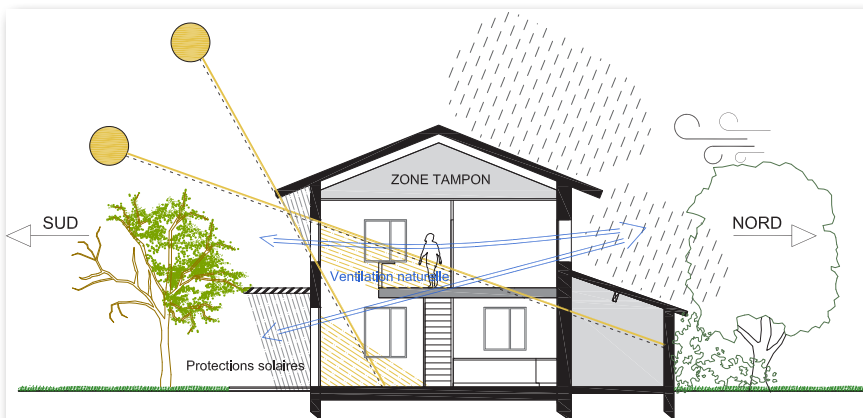


L'objectif de ce guide est de présenter les principales pièces à joindre lors de vos demandes d'autorisations d'urbanisme et de guider le particulier dans la réalisation de son dossier.

La constitution générale du dossier est abordée, et chaque pièce est décrite à l'aide de schémas et d'explications écrites. Un certain nombre de conseils sont également donnés afin de faciliter la production des documents à fournir.

Aborder un projet de construction

Ces fiches ont été conçues afin d'accompagner le particulier dans leur projet de construction. Elles rassemblent des conseils pour les étapes-clés (usages, positionnement sur le terrain, orientation, mode constructif, style architectural) qui jalonnent le parcours. Elles seront disponibles à partir d'octobre 2022.



Notre approche

- Informer les particuliers comme les agents des collectivités
- Rendre accessibles des notions parfois complexes
- Illustrer avec des schémas pédagogiques.

L'impression

Une collectivité peut demander au CAUE 79 une version imprimée. Une participation financière sera alors demandée. Afin de réduire les frais, l'échelle de l'intercommunalité est mieux adaptée.



Forme et volume

Déterminer une «enveloppe» à sa maison

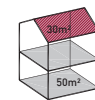
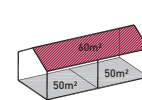
Les différentes techniques de constructions et la variété de matériaux utilisables offre des grandes libertés de conception voire une profusion de choix. Il sera conseillé ci-dessous de favoriser une forme simple et des volumes confortables.

L'importance du volume

La volumétrie est le 1^{er} élément qui caractérise la maison, elle a une importance plus forte que les matériaux, les couleurs ou le « style ». Les choix sont généralement les suivants : maison avec partie en rez de chaussée et partie avec étage, construction d'un garage ou annexe en lien ou non avec la maison. Dans tous les cas, il est conseillé de se limiter à un ou deux volumes différents.

Opter pour le plain-pied ou étage

La maison à étage dispose de nombreux avantages : l'occupation au sol réduite laisse plus de place au jardin, les possibilités d'orienter toutes les pièces sont meilleures. Elle facilite aussi la ventilation naturelle. Enfin, elle permet plusieurs alternatives d'extension. De plus, la maison à étage, plus compacte, est thermiquement plus performante que celle de plain-pied (pour diminuer les déperditions thermiques, la règle primordiale est de limiter les surfaces en contact avec l'extérieur). Elle est aussi économiquement plus intéressante car la surface totale de parois est moindre.



Passer à la maquette

Si au début le réflexe est de travailler en plan, il est important de penser aussi en matière de volume. L'outil de dessin est alors plus difficile à manier. Il est alors grandement conseillé de faire une maquette. C'est un outil idéal qui permet à tous de bien visualiser le projet et d'avoir les différents vues.

Comparaison des coûts

Dans le coût de la construction, toutes les surfaces comptent : celle du sol naturellement mais aussi celles des murs et du toit.

Pour une même surface habitable de 100 m², l'étage nécessite 270 m² de parois totales contre 340 m² pour le plain-pied : il est plus économique.

	Plain Pied	Étage
Surface hab.	100 m ²	100 m ²
Surface sol	100 m ²	50 m ²
Surface murs	120 m ²	160 m ²
Surface toit	120 m ²	120 m ²
Surface totale	340 m ²	270 m ²



Mode constructif, le «squelette»

Choisir avec discernement

Les modes Constructifs sont variés. Au-delà des performances technique et des coûts, le choix d'un mode orientera plus ou moins votre projet vers une architecture durable, permettant de réduire l'empreinte écologique de la construction.

Le mode constructif : le squelette

Il existe plusieurs possibilités de matériaux pour construire une maison et le mode constructif qui sera choisi va influencer techniquement sur la construction : c'est un exemple de ces allers-retours à faire entre les différentes étapes de votre projet de maison.

Selon les différents types de structure vous pourrez utiliser :
 - Construction lourde : béton, parpaing, brique alvéolaire*, pierre*
 - Construction légère : métal, bois*
 (* Matériaux écologiques)

Ces matériaux ont une mise en œuvre, un éco-bilan et des coûts différents. Ils influent aussi sur le temps de construction : par exemple une structure légère est généralement plus rapide car il y a moins de temps de séchage.

Concernant leur aspect, il faut savoir que généralement ces matériaux de structure ne se voient pas : ils sont recouverts de l'isolation, l'enduit ou le bardage.



Le coût global

Il est important de considérer le coût de la construction mais aussi le coût futur lié à l'usage du logement : c'est ce que l'on appelle le «coût global».

Par exemple, les isolants naturels sont souvent plus onéreux que les laines minérales. Néanmoins, vous pourrez faire des économies par la baisse de consommation de chauffage et éviter de recourir à une climatisation l'été.

Et le budget ?

Pour la construction, la maçonnerie reste souvent la moins onéreuse. Cependant il faut toujours considérer le projet de manière globale : par exemple l'utilisation de briques alvéolaires permet de faire des économies sur l'isolation...



Game of Niort © CAUE79

Le CAUE sensibilise

Les enfants

Connaître les différentes manières d'habiter dans le monde. Créer la maquette d'une ville nouvelle. Imaginer la transformation d'un quartier. Savoir comment se développe un arbre, en ville et en campagne.

Les ateliers pédagogiques concernent les différents niveaux scolaires de la Petite Section à la 5^e. Ils peuvent se dérouler lors du temps scolaire ou extra-scolaire. Ils sont découpés en plusieurs séances. Le CAUE 79 fournit un kit constitué d'outils divers et variés et d'un livret explicatif.

🔍 Atelier Ma Maison - Cycles 1 et 2 (de 3 à 7 ans)

C'est une initiation des plus petits à l'architecture, par le biais de l'habitat, qui est universel. Des visions différentes de la maison (ses origines, ses formes, sa construction, etc.) seront présentées par des moyens ludiques. Cet atelier aborde également la diversité des cultures et le rôle de l'architecte. Enfin, les enfants pourront observer leur environnement proche, le quartier autour de l'école.



Atelier La maison © CAUE 79

Les principes

Les ateliers pédagogiques créés par le CAUE 79 sont conduits en autonomie par les enseignants ou les animateurs après une courte formation. Le CAUE 79 peut parfois intervenir lors de ces ateliers sur un temps très court.

Les enseignants ou les collectivités peuvent aussi solliciter le CAUE 79 ponctuellement pour accompagner des projets en cours. Le CAUE 79 y répondra dans la mesure de ses moyens.

Mots clés

- Ateliers pratiques
- Histoire de l'architecture
- Cadre de vie et environnement
- École du dehors
- De la maternelle au supérieur

Pour consulter les actions de sensibilisation proposées par le CAUE.

C | Rendez-vous sur le site
www.caue79.fr

Pour des suggestions de thèmes à traiter, contacter par courriel : caue@caue79.fr

🔍 Atelier L'arbre et Cui-Cui - Cycle 1 (de 3 à 6 ans)

Le thème central de l'atelier est l'arbre avec une approche un peu différente de celles proposées habituellement sur ce sujet.

La forme d'un arbre est différente en fonction du milieu dans lequel il se développe et grandit : un arbre qui vit isolé au milieu des champs n'aura pas la même forme que l'arbre qui vit en forêt ou en ville !

🔍 Atelier Habiter demain - Cycle 3 (de 8 à 11 ans)

Il s'appuie sur la problématique suivante : quelle est notre ambition pour la ville de demain ? L'atelier va permettre aux enfants d'avoir une première approche de l'urbanisme et de l'architecture. Il vise à comprendre l'évolution d'un quartier ou centre-bourg à travers les époques et d'en concevoir une transformation future, en tenant compte des objectifs de développement durable. L'atelier a comme support principal une maquette d'un quartier, qui sera transformée au fil des séances.



Atelier Habiter demain © CAUE 79

🔍 Atelier Prenons nos quartiers ! Cycle 3 (de 8 à 11 ans)

Il a pour objectif de remonter le temps et d'observer l'évolution de nos manières d'habiter, dans les maisons et dans les villes ou villages et de partir ensuite dans son quartier à la recherche de son histoire. Les enjeux actuels de la construction de la ville et des logements sont également évoqués et des solutions pour une construction environnementale sont proposées.

L'atelier se présente sous la forme d'un kit en usage libre entièrement disponible en ligne et en téléchargement sur le site du CAUE 79.

Partenariats

- Le CAUE inscrit ses actions dans un partenariat constant avec la direction académique.
- Le Département des Deux-Sèvres est un interlocuteur privilégié pour les collèges.
- Le CAUE a bénéficié du mécénat de la caisse des dépôts pour les ateliers Habiter demain et Prenons nos quartiers !



L'arbre et Cui-Cui © CAUE 79

Notre approche

- Permettre aux enfants d'observer différemment leur lieu de vie
- Privilégier l'approche ludique
- Proposer des contenus variés et complets « clé en main »